

DOSSIER DE CANDIDATURE

OFFRE SPECIALE A DUREE LIMITEE VALABLE JUSQU'AU 31 JANVIER 2019

**DEVIENS MAÎTRE
DE TON AVENIR !**

PREPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE AUX CRFPA/EDA 2019

projurisdiction.com

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE DATÉ, PARAPHÉ, SIGNÉ ET ADRESSÉ A :

PROJURIS – Le Triangle – 235, Rue Léon Foucault – 13100 AIX-EN-PROVENCE

En y joignant obligatoirement, à défaut de quoi la candidature ne pourra être prise en compte :

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae
- 1 photos d'identité
- La photocopie de votre carte d'étudiant de l'année en cours et de votre carte d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque représentant le montant des frais d'inscription libellé à l'ordre de PROJURIS

INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail (en majuscules)

Téléphone : Inscription à l'IEJ de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Diplôme autorisant l'inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA :
.....

Avez-vous déjà passé l'examen d'entrée au CRFPA : Non Oui, merci de préciser le nombre
de fois :

CHOIX DES MATIERES

Cochez les cases correspondant au choix effectué lors de votre inscription au sein de votre IEJ :

Matière de procédure *

- Procédure civile
- Procédure pénale
- Procédure administrative contentieuse

Matière correspondant à l'épreuve écrite de spécialité *

- Droit civil
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit international et européen
- Droit pénal
- Droit administratif
- Droit fiscal

Module de langue vivante* (en option)

- Anglais Autre :

*Sous réserve que le nombre minimal de participants soit atteint dans la matière considérée

Campus où sont dispensés les enseignements sur site

- Aix-en-Provence (choix obligatoire pour les classes préparatoires sur site)

CHOIX DES FORMULES

Cochez la (ou les) case(s) correspondant aux formules de préparation auxquelles vous souhaitez participer :

CLASSE PREPARATOIRE ANNUELLE 2019 :

EN PRESENTIEL SUR SITE : **Tarif exceptionnel 2799 €** (au lieu de 3850 €) *Dans la limite des places disponibles éligibles à cette offre*

EN E-LEARNING : **Tarif exceptionnel 1199 €** (au lieu de 1950 €) *Dans la limite des places disponibles éligibles à cette offre*

- **OBJECTIF PEDAGOGIQUE : Acquisition des notions fondamentales, connaissance des dernières actualités, maîtrise de la méthodologie du raisonnement juridique et des exercices propres à chaque épreuve, compréhension des attentes du jury**
- **CALENDRIER : De Janvier à Novembre 2019**

Cette formule comprend :

- ✓ **Coaching personnalisé**
(Analyse des besoins spécifiques de chaque étudiant, soutien et encadrement individualisé périodique, sur demande)
- ✓ **Note de synthèse**
(15 h de méthodologie et ateliers en petit groupe + 14 examens blancs (dont 4 dirigés et 10 sur table) + 10 corrections individualisées + 10 corrigés types)
- ✓ **Droit des obligations**
(40h de cours/méthodologie + 14 examens blancs (dont 4 dirigés et 10 sur table) + 10 corrections individualisées + 10 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Procédure**
(40h de cours/méthodologie + 14 examens blancs (dont 4 dirigés et 10 sur table) + 10 corrections individualisées + 10 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Spécialité**
(40h de cours/méthodologie + 14 examens blancs (dont 4 dirigés et 10 sur table) + 10 corrections individualisées + 10 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Grand Oral**
(24h de cours/méthodologie en droits et libertés fondamentaux et culture juridique générale comprenant des simulations collectives devant un jury-pilote + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours + 1 simulation individuelle devant un jury type d'examen)
- ✓ **Gestion du stress**
(Conseils et méthodes pour mieux aborder psychologiquement les épreuves et optimiser les performances le jour J – séminaire de 2h)
- ✓ **Podcasts des cours**
(Possibilité de réécouter l'enregistrement des cours tout au long de l'année pendant les révisions)
- ✓ **Plateforme internet**
(Espace pédagogique privé en ligne tout au long de la préparation)
- ✓ **Accès aux annales des sujets d'examen nationaux et aux corrections PROJURIS**

CLASSE PREPARATOIRE ESTIVALE 2019 :

EN PRESENTIEL SUR SITE : **Tarif exceptionnel 1599 €** (au lieu de 1950 €) *Dans la limite des places disponibles éligibles à cette offre*

EN E-LEARNING : **Tarif exceptionnel 799 €** (au lieu de 1450 €) *Dans la limite des places disponibles éligibles à cette offre*

- **OBJECTIF PEDAGOGIQUE : Révisions des principales notions fondamentales, connaissance des dernières actualités, perfectionnement de la méthodologie du raisonnement juridique et des exercices propres à chaque épreuve, compréhension des attentes du jury**
- **CALENDRIER : De Juillet à Novembre 2019**

Cette formule comprend :

- ✓ **Coaching personnalisé**
(Analyse des besoins spécifiques de chaque étudiant, soutien et encadrement individualisé périodique, sur demande)
- ✓ **Note de synthèse**
(8 h de méthodologie et ateliers en petit groupe + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types)
- ✓ **Droit des obligations**
(20h de cours/méthodologie + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Procédure**
(20h de cours/méthodologie + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Spécialité**
(20h de cours/méthodologie + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Grand Oral**
(6h de cours/méthodologie en droits et libertés fondamentaux et culture juridique générale comprenant deux simulations collectives devant un jury-pilote + 1 simulation individuelle devant un jury type d'examen + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales + support d'actualisation sur les évolutions de l'année en cours)
- ✓ **Gestion du stress**
(Conseils et méthodes pour mieux aborder psychologiquement les épreuves et optimiser les performances le jour J – séminaire de 2h)
- ✓ **Podcasts des cours**
(Possibilité de réécouter l'enregistrement des cours tout au long de l'année pendant les révisions)
- ✓ **Plateforme internet**
(Espace pédagogique privé en ligne tout au long de la préparation)
- ✓ **Accès aux annales des sujets d'examen nationaux et aux corrections PROJURIS**

OPTION A LA CARTE

- Epreuve de langue** (Anglais uniquement, 5 heures de cours / méthodologie + entraînement à l'épreuve orale devant un jury type d'examen)

Tarif offre spéciale : 150 € (au lieu de 250 €)

Montant total à payer (à remplir) : €

projurisdiction.com

Conditions générales

Article 1 - Programme de la formation et inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Le programme de l'action de formation est fixé au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur fixant le programme et les modalités d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA). Le programme de l'action de formation vise ainsi à préparer les participants à l'examen d'entrée au CRFPA (ci-après l'examen), afin d'augmenter leurs chances de réussite, sans aucune garantie de résultat. Les participants sont censés remplir les conditions de diplôme fixées par l'arrêté ministériel précité pour être autorisés à présenter l'examen. La réussite à cet examen conditionne l'accès à un Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA), lequel forme les élèves qui y sont admis à la profession d'avocat. Les participants font leur affaire personnelle de leur inscription auprès d'un Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) en vue d'être autorisés à présenter l'examen d'entrée au CRFPA au sein de cet institut. L'inscription des participants après de PROJURIS ne confère aucun droit à être inscrit auprès d'un IEJ. PROJURIS ne saurait en aucune manière être tenue pour responsable de l'absence d'inscription d'un participant auprès d'un IEJ, ou de l'annulation ou du report d'une session d'examen décidée par un IEJ.

Article 2 - Conditions d'admission

Dans le souci d'offrir les meilleures conditions de formation aux participants, et compte tenu du nombre limité de participants qu'elle est en mesure d'accueillir, PROJURIS se réserve le droit d'opérer une sélection des candidatures reçues. Cette sélection est réalisée collégalement par une commission composée du directeur pédagogique et de membres du comité pédagogique. Elle est opérée au regard des motivations exposées par le candidat dans sa lettre de candidature, du parcours du candidat indiqué dans son curriculum vitae, et de l'engagement manifesté par le candidat à s'intégrer dans un groupe de travail et à ne pas nuire à l'apprentissage des autres participants. Lors de l'examen de la candidature, la commission se réserve la possibilité de convoquer le candidat en vue d'un entretien. Tout dossier de candidature incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature.

Article 3 - Modalités de règlement des droits d'inscription

Les droits d'inscription peuvent être réglés par chèque bancaire ou virement. Un paiement échelonné, moyennant un premier acompte de 30 % après expiration du délai de rétractation, et le versement du solde selon calendrier fixé lors de la prise en compte de l'inscription, est possible après accord préalable de la direction. En cas de rejet de la candidature, l'acompte versé sera restitué au candidat en même temps que l'annonce du rejet de la candidature.

Article 4 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement sur site

Le participant reconnaît être titulaire d'un droit de rétractation de 10 jours (jours fériés compris) à compter de l'envoi de son dossier d'inscription, le cachet de la poste faisant foi, dont il pourra user au moyen du bordereau détachable ci-joint (à retourner par lettre recommandée avec accusé de réception ; si le délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant). L'intégralité des sommes versées sera alors remboursée. En cas d'annulation du fait du participant avant le 15 Décembre de l'année d'inscription s'agissant des sessions de préparation annuelle, ou semestrielle ou avant le 30 Juin de l'année d'inscription s'agissant de la session de préparation estivale, PROJURIS procédera au remboursement des droits d'inscription, après déduction d'une somme forfaitaire de 150 € qui sera conservée au titre du coût de gestion du dossier. Après ces dates, compte tenu de l'effectif limité et des contraintes d'organisation et de préparation du suivi personnalisé des participants, aucune annulation et aucun remboursement ne seront possibles. En cas d'annulation totale ou partielle des sessions de formation de son fait, hors cas de force majeure, PROJURIS procédera au remboursement correspondant (total ou prorata temporis) des droits d'inscription sous trente jours maximum. En cas d'abandon de la part du participant en cours de formation, PROJURIS procédera au remboursement des droits d'inscription calculé prorata temporis au regard des prestations dispensées, sous trente jours maximum, uniquement dans l'hypothèse où cet abandon résulte d'un cas de force majeure sur production de justificatifs.

Article 5 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement à distance

En vertu de l'article L 444-8 du Code de l'Education, il est rappelé qu'à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par le participant, ou son éventuel représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être

unilatéralement résilié par le participant moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture au participant et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Conformément à l'article L 444-1 du Code de l'Education, les dispositions précitées ne s'appliquent qu'aux seules prestations d'enseignement à distance, à l'exclusion des prestations d'enseignement sur site.

Article 6 - Engagements divers du participant

Le participant certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales, s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement où seront dispensés les enseignements et prend l'engagement de respecter les plannings, les consignes données par les enseignants ainsi que les dates de remise des copies. Le non-respect de ces engagements par le participant pourra entraîner au choix de PROJURIS soit son exclusion temporaire, soit la résiliation de plein droit sans formalité du présent contrat de formation, et ce sans remboursement. Le participant déclare avoir conscience que le fait de participer à des modules non choisis lors de l'inscription ouvrira droit à PROJURIS à réclamer le paiement des frais supplémentaires afférents. Par ailleurs, le participant s'engage à ne pas communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit et même partiellement, les documents qui lui sont remis par PROJURIS, sauf autorisation préalable écrite de la direction de PROJURIS. Le participant reconnaît également que les prestations d'enseignement ont vocation à lui être fournies personnellement, aucune substitution de personne n'étant admise. Le participant autorise expressément PROJURIS à utiliser tout ou partie de ses copies d'entraînement, de façon anonyme, en vue d'une reproduction et/ou d'une diffusion sur tout de type support, à des fins pédagogiques au profit des autres participants et/ou d'exploitation commerciale. Le participant reconnaît être informé du fait que PROJURIS peut être amené à réaliser des photographies et vidéos sur le site de préparation ou pendant les visioconférences, sur lesquelles il peut figurer ou s'exprimer, et autorise expressément PROJURIS à utiliser, diffuser et reproduire sur tout support ces photographies et vidéos, à des fins de promotion de son image. En cas de différend, le participant et PROJURIS mettront tout en œuvre pour parvenir à une solution amiable.

Article 7 - Durée du contrat

Le contrat produit ses effets à compter de la réception par PROJURIS de l'exemplaire dûment signé par le participant et du règlement du prix des prestations, et ce jusqu'à la date de déroulement des épreuves de l'examen pour lequel le participant est inscrit, ou en tout état de cause au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle cet examen devait avoir lieu.

Article 8 - Droit d'accès aux données personnelles et de rectification

Les informations personnelles communiquées à PROJURIS sont destinées au traitement de la candidature et de la demande d'inscription des participants. Elles pourront faire l'objet d'une communication à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, les informations personnelles communiquées à PROJURIS ne peuvent faire l'objet d'une communication à des tiers sans l'accord écrit des participants, sauf pour l'élaboration de données statistiques de manière anonyme et globalisée. Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce soit par courrier postal auprès de PROJURIS Correspondant CNIL – PROJURIS – 235, Rue Léon Foucault - 13100 Aix-en-Provence, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@projurisformation.com

Fait à Le / / en deux exemplaires originaux, les présentes valant contrat de formation.

Signature du participant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de PROJURIS

FICHE PÉDAGOGIQUE

Nom : Prénom : Tél. :

E-mail :

Adresse :

Date de naissance : Inscription à l'IEJ de :

Cursus universitaire (et le cas échéant professionnel) :

Avez-vous déjà passé l'examen d'entrée au CRFPA Non Oui : nombre de fois

Avez-vous déjà suivi une prépa : Non Oui : merci de préciser laquelle

Matières choisies		Niveau estimé	Notes déjà obtenues
note de synthèse			
Droit des obligations			
procédure : (précisez)			
spécialité : (précisez)			
Langue : (précisez)			

Quelles sont vos attentes à l'égard de PROJURIS ?

- Méthodologie Connaissances de base Actualisation des connaissances Encadrement
 Simulation des épreuves orales Autres :

Comment avez vous connu PROJURIS ?

Pourquoi voulez-vous devenir Avocat ?

.....

Bordereau de rétractation

Je soussigné déclare
souhaiter user de ma faculté de rétractation, et renoncer ainsi à bénéficier de l'offre de
PROJURIS que j'avais acceptée le /..... /..... (Indiquer la date d'envoi du dossier
d'inscription)

je ne suivrai pas dès lors la formation dispensée en vue de la préparation à :

.....

(Indiquer la formation dispensée par PROJURIS initialement choisie, par exemple : préparation à l'examen
d'entrée au CRFPA).

Fait à

Le /..... /.....

Signature

projurisdiction.com